



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20260313-2026-33-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

DECISION N°2026 - 33

REGION NORMANDIE – RENOUELEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PROJECTEURS POUR LES SALLES DE SPECTACLE DE L'ESPACE MARC SANGNIER

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération n°AP D 17-06-1 du Conseil régional en date du 26 juin 2017 adoptant la nouvelle politique culturelle régionale ;
- **VU** la décision n°2025-59 du 09 juillet 2025 relative à la 1^{ère} demande de subvention auprès de la Région Normandie ;
- **VU** le dispositif « Aide à l'aménagement et à l'équipement des lieux culturels » en vue d'accompagner et valoriser la culture et le patrimoine de la Normandie ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'acquisition de projecteurs pour les salles de spectacle de l'espace MARC SANGNIER, prévue dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Le plan de financement est le suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Projecteurs 2025	49 971,50 €
	Projecteurs 2026	49 358,25 €
	TOTAL	99 329,75 €
RECETTES	Région Normandie	49 664,88 €
	Métropole Rouen Normandie – 1 ^{ère} phase	12 492,87 €
	Métropole Rouen Normandie – 2 ^{ème} phase	6 169,78 €
	Autofinancement Ville	31 002,22 €
	TOTAL	99 329,75 €

ARTICLE 2 : de signer toute convention financière ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le
Catherine FLAVIGNY

Maire
Conseillère départementale

